



Calendrier prévisionnel de l'alternance 2025-2026

Sous réserve d'accréditation et de modification de maquette

Master Analyse et Politique Economique
parcours Analyse Economique du sport 1ère année



Date de début de form * : 08/09/2025
Date de fin de formation : 24/08/2027
Nombre d'heures de formation : 1071

2025												2026																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
S31	V	1	S36	L	1	S40	M	1	Cours	S44	S	1	S49	L	1	Cours	S01	J	1	S05	D	1	Cours	S09	D	1	S14	M	1	Cours	S18	V	1	S23	L	1	Sout	S27	M	1	S31	S	1	S36	M	1	S40	J	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	S	2		M	2		J	2	D		2	M		2	D	2		M	2		D	2	M		2	D		2	M	2		D	2		M	2	D		2	M		2	D		2	M		2	D	2	M	2	D	2	M	2	D	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	D	3		M	3		V	3	L		3	Cours		M	3	Cours		M	3		Cours	M	3		Cours	M		3	Cours	M		3	Cours		M	3	Cours		M	3		Cours	M		3	Cours		M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3	Cours	M	3</

	Période en structure d'accueil
Cours	Période à l'URCA
Exam	Examens
Sout	Soutenance - Les structures d'accueil doivent libérer l'apprenti.e uniquement sur présentation de la convocation à la soutenance. L'apprenti.e devra se rendre dans son entreprise les jours de soutenance pendant lesquels il n'est pas convoqué.
	Présentation des aides aux apprentis de 13h00 à 14h00 le14/10/2025 ou le 13/11/2025 selon la disponibilité de l'apprenti. Sous réserve de modification ultérieure.
	Fin de formation

Document non contractuel

12/05/2025

Le travail hebdomadaire dans la structure d'accueil de l'étudiant-alternant doit être égal à celui indiqué sur son contrat. Les droits aux congés sont identiques à ceux des salariés de droit commun. Ils dépendent du Droit du Travail, de la convention collective ou des règles propres à la structure d'accueil. Pour préparer ses examens, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables (cf article du code du travail L6222-35). Ce congé, qui donne droit au maintien du salaire, est situé dans le mois qui précède les épreuves. Le contrat de professionnalisation prévoit également ces 5 jours pour révision mais non rémunérés sauf en cas de disposition conventionnelle. Lorsque l'étudiant-alternant n'est pas en cours, il doit être en entreprise durant la période de son contrat.

Le travail hebdomadaire dans la structure d'accueil de l'étudiant-alternant doit être égal à celui indiqué sur son contrat. Les droits aux congés sont identiques à ceux des salariés de droit commun. Ils dépendent du Droit du Travail, de la convention collective ou des règles propres à la structure d'accueil. Pour préparer ses examens, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables (cf article du code du travail L6222-35). Ce congé, qui donne droit au maintien du salaire, est situé dans le mois qui précède les épreuves. Le contrat de professionnalisation prévoit également ces 5 jours pour révision mais non rémunérés sauf en cas de disposition conventionnelle. Lorsque l'étudiant-alternant n'est pas en cours, il doit être en entreprise durant la période de son contrat.